Rapport de la commission des finances concernant le préavis no 09.28 relatif aux comptes 2008

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie les 11, 18, 25 mai 2009 pour l'étude des comptes 2008. M. le Syndic Rémy Jaquier et M. Pierre Meyer, responsable des finances communales ont répondu ouvertement, précisément et avec compétence à l'ensemble de nos questions. Ladite commission s'est également réunie le 9 juin pour discuter de l'élaboration du présent rapport.

GENERALITES

Les comptes 2008, qui présentent un excédent de revenus de Fr. 11'817'865.- et un autofinancement de Fr. 29'551'600 peuvent être qualifiés d'excellents, malgré un 4^{ème} trimestre plus difficile.

Plusieurs facteurs expliquent ce bon résultat, notamment :

- La bonne maîtrise des charges en général
- La péréquation inter communale reste positive pour notre commune
- Le cumul de la diminution de la dette et des taux d'intérêts historiquement bas qui se traduit par une diminution des charges financières
- Une augmentation des recettes fiscales et une augmentation de 2% de population en 2008.

OPERATIONS DE BOUCLEMENT

Autofinancement Fr. 29'551'600.-

Amortissements totaux Fr. 12'023'717.-

Les attributions aux fonds et provisions diverses totalisent un montant

De: Fr. 6'193'189.

Dont:

- 600'000.- pour les risques sur les cautions
- 500'000.- pour le fonds de rénovation des immeubles
- 1 million de provisions pour le 750 en anniversaire de la ville
- 750'000.- pour le fonds de renouvellement du réseau gaz

Total des prélèvements sur les fonds

Fr - 483'170.-

Excédent de revenus Fr. 11'817'865.-

ENDETTEMENT

Une nouvelle fois, le résultat 2008 permet de réduire la dette communale. L'endettement brut (soit uniquement la prise en compte des passifs de la commune) passe ainsi de Fr. 214'602'836.- à Fr. 204'418'942.-

Il faut également relever que compte tenu de l'excédent de revenus de l'exercice 2008, l'actif de la commune au 31 décembre 2008 se monte à Fr. 361'915 en regard d' -un découvert de plus de 11,4 millions au 31 décembre 2007.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

1. Administration générale

101 Municipalité

101.3003 Jetons des autorités

Les jetons versés par les sociétés aux Municipaux sont virés sur le compte 101.4361 puis redistribués par ce compte aux Municipaux qui en demandent la restitution.

101.3171 Jumelages

Le festival du sport de Pontarlier, ainsi que la réception de la fanfare de Collesano sont les explications de l'augmentation du montant.

581 Culte catholique

581.3312 Amortissements

La grande différence entre les comptes 2007 et 2008 s'explique par le fait qu'en 2007, la commune a amorti la valeur résiduelle de la rénovation de la chapelle d'Yvonand (Fr. 77'018.-) et le solde des travaux à l'Eglise Saint-Pierre (Fr. 30'062.-)

2. Finances

210 Contribution publique

210.4040 Impôts sur successions et donations

La baisse des rentrées sur les successions et donations est le résultat de plusieurs facteurs. Tout d'abord la loi a changé depuis 2005 ; il n'y a plus d'impôt sur la succession pour les conjoints, il y a une franchise de Fr. 250'000.- pour chaque souche héréditaire de la première parentèle et pour l'impôt sur les donations, il y a une franchise de Fr. 50'000.-. D'autre part, ces dernières années, il y a toujours eu une ou deux successions importantes, ce qui n'a pas été le cas en 2008. En 2005 et 2006, un gros rattrapage a eu lieu et la comptabilisation de ces deux années comprend des taxations des années antérieures. Enfin, en examinant le nombre de cas traités, il semble que l'administration cantonale des impôts a un peu de retard.

230 Amortissement et subventions divers

230.3809 Attributions autres fonds de réserve

Réparti à raison de Fr. 1'000'000.- pour le Fonds 750^{ème} anniversaire de la ville (928.2106) et Fr. 500'000.- pour le Fonds de rénovation des immeubles (928.1201)

3 Bâtiment et urbanisme

427 Bureau AggloY

427.4516 Participation du canton

Le canton n'a pas encore remboursé les frais de novembre et décembre (ces frais seront remboursés sur l'année 2009). De plus, le canton ne rembourse pas les frais d'annonces pour la recherche d'un chef de projet (plus de Fr. 10'000.-).

4 Travaux et environnement

431 Voirie

431.4517 Subventions cantonales

La ville reçoit une subvention représentant le 66% des heures effectuées par la commune

5 Education et jeunesse

560 Clinique dentaire scolaire

Une comparaison des coûts nets entre différente communes a été demandée. On constate que le coût pour Morges est de Fr. 100'000.-, Vevey Fr. 150'000.-, Lausanne Fr. 1'850'000 et Yverdon Fr. 460'000.-.

571 Colonies de vacances

Il faut relever que la commune a encaissé des locations de tiers pour environ Fr. 6'600.- à Mauborget et Fr. 21'000.- à Jolie-Brise.

574 Sports scolaires facultatifs

574.3012 Salaires personnel auxiliaire

Les années précédentes, les cours d'octobre à février étaient comptabilisés sur la même année, c'est-à-dire sur l'année du mois de fin des cours. Dès 2007, les cours d'octobre à décembre 2007 ont passé sur 2007 alors que les cours de janvier à février ont passé sur 2008

712 Cantines scolaires

Fin de la contribution de l'OFAS, dès lors, augmentation de la participation communale.

6 Police et sports

170 Sports

170.3653 Aides aux sociétés sportives

La subvention pour l'Union nautique a été moins importante que prévu en 2008 étant donné que les travaux ont pris du retard.

173 Sade municipal

173.3011 Traitements Ce poste regroupe 2,4 ETP

348 Concessions

348.4272.02 Redevances affichage

Redevance payée par la SGA pour la publicité en ville. Cette redevance a passé de Fr. 138'000.- en 2007 à Fr. 165'000.- en 2008.

611 Police municipale

611.4362 Remboursement de frais II s'agit en fait de frais de formation

7 Affaires sociales et culture

152 Affaires culturelles

152.3653.03 Association du Petit Globe

Il nous a été dit en commission des finances que la commune n'a pas versé d'autres contributions que celle-ci.

152.3653.07 Aide au cinéma

La commune paye Fr. 12'500.- à la Lanterne magique et Fr. 10'000.- à l'Open Air

751 Emploi temporaires subventionnés

Le collaborateur s'occupe des marraines et parrains de la gare, du garde-meubles lors des expulsions et de placer les chômeurs en fin de droit dans des programmes d'occupation (pas seulement à la commune, mais aussi auprès d'autres organisations et de privés).

8 Services des énergies

801 Direction et administration

801.3061 et 801.3099 Indemnités kilométriques et frais divers du personnel Les frais pour la Sagreyg se sont montés environ à Fr. 27'000.- pour les experts mandatés par la commune. Arkina donnait à la commune des bouteilles déclassées (par exemple, défauts sur les étiquettes). Il a fallu acheter de l'eau en 2008.

804 Bureau technique

804.3011 Traitements

Suite à un départ, pendant plusieurs mois, la commune n'a trouvé personne pour repourvoir le poste.

830 Achats et ventes SEE

830.3123 Achats électricité

L'indemnité versée à Romande Energie se monte à Fr. 215'745.-. Elle a été versée en 2008.

OBSERVATIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES

Il faut tout d'abord noter qu'une erreur se trouve en page 5 des comptes sous la rubrique attributions à divers fonds. En effet, dans le texte il est fait mention d'un montant de Fr. 600'000.- versé au fonds de rénovation des immeubles or, il s'agit d'un montant de Fr. 500'000.- qui a été versé dans ce fonds.

Le taux d'intérêt moyen des emprunts est de 3.45%. Un suivi régulier est assuré pour voir si il est opportun de résilier certains emprunts pour les remplacer à de meilleures conditions.

La COFI a pu voir les comptes 2008 du Petit Globe et constate avec satisfaction que la subvention actuelle versée par la commune permet à celui-ci d'avoir des comptes quasiment équilibrés, ceci grâce, entre autres, a des dons et des legs pour environ Fr. 24'000.-.

En ce qui concerne le stand de tir, la COFI constate que les frais restent très élevés en particulier en personnel (environ Fr. 50'000.-) par rapport aux revenus de la taxe (environ Fr. 10'000.-). Les sociétés concernées ne participent toujours pas à l'entretien.

La COFI souhaite que la répartition des coûts de la Clinique dentaire scolaire soit réexaminée, notamment en ce qui concerne la participation communale.

CONCLUSION DE LA COMMISSION DES FINANCES

Arrivée au terme de son travail, votre Commission des finances relève la bonne tenue des comptes communaux. Elle tient à remercier en particulier M. Rémy Jaquier, Syndic et M. Pierre Meyer, responsable du service des finances pour leur disponibilité et pour leur excellente collaboration durant toutes nos séances de l'année écoulée.

Les contrôles effectués par la fiduciaire mandatée par la Municipalité lui permettent de conclure que les comptes annuels 2008 sont conformes aux dispositions du Règlement sur la comptabilité des communes.

Votre commission relève que les comptes 2008 sont excellents et font apparaître un autofinancement de Fr. 29'551'600.-.

Après comptabilisation des opérations de bouclement, des amortissements et des attributions aux fonds, l'excédent de revenus est de Fr. 11'817'865.-. Le budget quant à lui prévoyait un excédent de revenus de Fr. 1'018'294.-.

Les opérations de bouclement représentent donc un montant de Fr. 10'799'571.- de plus que celui porté au budget.

La dette communale à long terme, quant à elle, diminue à Fr. 170'010'900 contre un montant de Fr. 182'619'740.- un an plus tôt.

Cette réduction constante de la dette opérée par la Municipalité depuis quelques années, ainsi que l'excellent travail du service des finances qui reconduit de manière appropriée les emprunts de la ville aux taux les plus favorables en fonction des opportunités du marché, permettent d'alléger le poids des intérêts passifs et ainsi affecter les deniers publics à d'autres fins.

Pour conclure, la Commission des Finances, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'unanimité de ses membres d'accepter les comptes communaux 2008 tels que présentés par la Municipalité.

Jean-Claude Ruchet
Président de la commission des finances 2008/2009